



# Newsletter Décembre 2015

*Nous avons tous traversé cette année des moments difficiles, et pour certains de nos collègues des moments hélas tragiques. Il nous faut néanmoins regarder vers l'avant et commencer à tracer, ensemble, les chemins pour construire l'avenir.*

*Ainsi, en cette fin 2015, toute l'équipe de l'UNSA SPAEN – Bureau national, responsables des sections locales et militants - vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.*

## SOMMAIRE

- 1. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : un accord primordial** ..... [Lire l'article](#)
- 2. Écho du Conseil d'administration du CEA**..... [Lire l'article](#)
- 3. Transition énergétique : la santé aussi**..... [Lire l'article](#)
- 4. Université Paris-Saclay : en danger ?**..... [Lire l'article](#)
- 5. Administrateur général du CEA : une mission claire**..... [Lire l'article](#)
- 6. Réorganisation des supports, budget 2016, fusion DSM/DSV, PMLT : l'écume des choses**..... [Lire l'article](#)
- 7. Projet de décret au CEA**..... [Lire l'article](#)
- 8. Actualité de dernière minute : Indice des prix à la consommation**..... [Lire l'info](#)

## La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : un accord primordial

L'**UNSA SPAEN** est signataire de l'accord sur la *gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*(GPEC) qui constitue un important outil à la disposition des salariés qui se veulent acteurs de leur carrière.

Un tel accord était rendu nécessaire dans le contexte particulier des fortes évolutions de l'organisation du CEA et de sa recherche fondamentale ainsi que, notamment, de la montée en charge des plates-formes régionales de transfert technologique (PRTT) de la Direction de la Recherche Technologique (DRT) ou de l'utilisation pour les programmes du CEA des plateformes de recherche européenne.

*La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*(GPEC) constitue un important outil à la disposition des salariés qui se veulent acteurs de leur carrière.

L'accord dont les dispositions abordent notamment l'entretien annuel d'activité et la formation, est le reflet d'un dialogue social moderne, ouvert en faveur de salariés responsables. Une bonne connaissance des dispositions de cet accord, et en particulier

du référentiel des emplois et des compétences qu'il met en place, s'avèrera en effet déterminante pour la maîtrise de votre parcours professionnel.

Etant donné l'importance que revêt ce texte pour votre avenir professionnel, nous lui avons consacré l'essentiel du n°7 du journal *Arguments*, en cours de

diffusion (**voir sur notre site intranet et internet**). Pour l'occasion, le journal fait peau neuve, une nouvelle formule permettant de mieux expliciter les points sensibles d'un accord et d'en dénouer les intrications.

---

[Retour au sommaire](#)

Évoquer les débats qui ont lieu au C.A. du CEA est un exercice délicat, dans la mesure où les présentations faites sont revêtues du sceau de la confidentialité... Nicolas RIBIERE-THARAUD, élu UNSA SPAEN au CA, souhaite néanmoins évoquer quelques axes du mandat que vous lui avez confié.

L'année 2015 a mis en exergue un contexte particulièrement difficile pour la filière nucléaire française. Parmi les éléments contribuant à ce constat, on peut évoquer les retards et coûts de projets emblématiques tels que le RJH ou l'EPR, la faillite du groupe AREVA, la problématique persistante du démantèlement, ou encore le projet de suppression d'un centre à la DAM.

Les tutelles et la direction du CEA, conscientes de ces difficultés, alertées par les représentants des salariés au C.A., doivent contribuer aux moyens et décisions qui permettront de s'adapter à ce contexte et de sortir de cette situation la tête haute.

Malgré les efforts de toutes parts, avec un poids de plus en plus important sur les épaules des salariés, les chemins qui

se dessinent ne sont pas toujours rassurants au premier abord. Cela se traduit par exemple, en ne s'arrêtant que sur des événements récents :

- par le partage de grands projets d'infrastructures au sein de l'Europe, comme cela se produit pour la source à spallation ESS,

- ou par les projets de réorganisation au sein de la direction du CEA et de ses pôles.

A côté de cela, le CEA reste porteur d'espoir et d'excellence ; le Conseil d'administration a ainsi soutenu, en 2015, la création ou la poursuite de grands projets structurants pour le CEA et pour la recherche française.

Il a pris parfois des décisions dont les enjeux sont significatifs pour la ré-industrialisation de la France, par exemple :

- la mise en place et la pérennisation des plates-formes technologiques en région (PRTT)

- ou encore la prise de position aux côtés d'entreprises dont l'avenir à court ou moyen terme pouvait dépendre du CEA.

---

[Retour au sommaire](#)

L'**UNSA SPAEN** a consacré le n°6 du journal [Arguments](#) à la transition énergétique. En complément de ces informations, cette newsletter vous propose d'aborder les conséquences que le changement climatique peut avoir sur notre santé.

L'Institut de veille sanitaire & le Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (CEA/CNRS/UVSQ) ont produit à ce sujet un intéressant article intitulé « [Changement climatique et santé : nouveaux défis pour l'épidémiologie et la santé publique](#) » dont nous vous présentons, ci-après, quelques axes :

Le changement climatique contribue à modifier rapidement et profondément l'environnement. Il se traduit, en premier lieu, par :

- un réchauffement de la température moyenne du globe. Les observations indiquent, par exemple, une augmentation probable du nombre d'épisodes de précipitations extrêmes ou la remontée du front des incendies de forêts jusqu'à la Loire d'ici 2050,
- l'apparition de conditions climatiques favorisant l'extension des vecteurs de maladies tropicales ou d'espèces animales et végétales à risque pour la santé.

Des interactions entre pollution et chaleur extrêmes ont également été documentées en France et dans le monde.

Le développement de mesures de prévention est nécessaire pour réduire

les impacts sanitaires des évolutions déjà observées du climat (mesures dites d'adaptation) et pour limiter l'amplitude du réchauffement et donc ses impacts futurs (mesures dites d'atténuation).

Compte-tenu de l'inertie du système climatique et de la quantité de GES déjà présents dans l'atmosphère, les effets de ces derniers sur le climat sont appelés à augmenter dans les décennies qui viennent. Les mesures d'atténuation prises aujourd'hui pour réduire les émissions de gaz à effet de serre visent à réduire l'amplitude des changements climatiques et donc des risques sanitaires à venir ; elles nécessitent des changements majeurs dans les secteurs de la production et de la consommation d'énergie, de l'habitat, de l'agriculture et des transports.

Les seuls outils de l'épidémiologie ne permettent pas d'observer, d'étudier et de modéliser les impacts indirects du réchauffement climatique passant par les interactions complexes entre environnements naturel, culturel, économique et social. Les collaborations interdisciplinaires sont indispensables pour dépasser les limites de chacune des disciplines. (...) C'est l'un des enjeux de la recherche et de la surveillance.

Il apparaît ainsi clairement que les recherches menées au CEA, du fondamental à ses applications sont en capacité non seulement de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi de contribuer à contrecarrer les effets du réchauffement sur la santé.

A quelques jours d'être évaluée par le jury international des IdEx (Initiatives d'Excellence), l'Université Paris-Saclay semble en danger. L'évaluation conditionne en effet l'attribution du financement de trois milliards d'euros...

Or l'Université Paris-Saclay (dite aussi COMUE), regroupant 18 établissements, écoles, universités et centres de recherche, est de fait tiraillée entre deux modèles opposés : celui d'une structure intégrée, avec direction et financements communs contre celui d'une confédération d'écoles et universités ne portant que le label commun Paris-Saclay et dépourvu de réelles prérogatives....

Le désaccord qui porte ainsi sur l'identité même de l'université, oppose le modèle « détricoté » porté par des grandes écoles (qui, à l'instar de Polytechnique, ne veulent pas perdre

leur identité ni leur classement propre) au modèle « intégré », porté notamment par Paris-Sud et qui correspond à l'ambition initiale d'une université de rang mondial.

La publication récente du rapport Attali préconisant un regroupement d'écoles d'ingénieurs autour de Polytechnique afin de former un pôle d'excellence **au sein** de Paris-Saclay a contribué à aggraver les tensions.

Devant le danger bien réel qui menace le projet d'Université Paris-Saclay de rang mondial, **l'UNSA SPAEN** recommande que le CEA, membre fondateur de la COMUE et qui porte une part importante de la recherche de Polytechnique, pèse de tout son poids pour obtenir, avec l'appui des pouvoirs publics, une solution intégrative conforme aux ambitions initiales et permettant d'obtenir le label IDEX et ses financements.

---

[Retour au sommaire](#)

La lettre de mission de l'A.G. détermine plusieurs axes :

- I. Assurer les éléments centraux de la dissuasion française.
- II. Réaliser un programme de recherche et développement dans le domaine des réacteurs nucléaires civils.
- III. Mener un programme de recherche et développement dans le domaine des énergies renouvelables, dans trois sous-domaines : la production d'énergies renouvelables, le stockage et la distribution.
- IV. Au service des trois missions à développer (dissuasion, nucléaire civil, énergies renouvelables), conduire des recherches d'excellence, à la fois dans un domaine fondamental, dans un domaine d'application et dans un domaine technologique.
- V. Contribuer au redressement industriel du pays à travers la valorisation des connaissances par le transfert à l'industrie.

Ceci s'accompagne d'une gouvernance du CEA rénovée. Pour le CEA civil, cela se traduit au niveau des 3 missions mises en place :

- a. **Energie nucléaire** ..... **11 segments**
- b. **Technologies pour l'industrie et la communauté scientifique** ..... **8 segments**
- c. **Socle de recherche fondamentale** ..... **7 segments**

Des rôles sont redistribués entre la Direction de l'unité opérationnelle et les Responsables des segments (regroupements de projet).

Les segments sont la déclinaison claire des missions afin de permettre aux Tutelles de connaître le travail effectué. Ces segments sont de la responsabilité de la Direction générale.

L'Administrateur général est porteur des orientations stratégiques (et non chaque pôle). Toutes les directions opérationnelles gardent leur rôle ainsi que la ligne managériale : responsabilité de la **mise en œuvre** de la stratégie.

La Direction générale détermine les segments et les pôles élaborent les projets. (Ex : Astrid pour le segment 4<sup>ème</sup> génération dans la mission Energie nucléaire ou la vitrification pour le segment cycle actuel et futur de la même mission).

Chaque segment sera piloté par 2 acteurs (qui peuvent éventuellement n'en faire qu'un) : un manager gestionnaire du segment et un responsable scientifique. Ce dernier donne l'orientation scientifique et la vision à 10 ans de ce qui sera fait dans le segment. Il travaille pour l'A.G. et est choisi dans la filière « Expert » sauf exception : l'A.G. souhaite que la science soit au cœur de la *maison CEA*. Il fait la synthèse avec les équipes de l'avancée des projets et la rapporte à l'A.G..

De façon à conserver leur légitimité d'expert scientifique, il conserve en parallèle de leur nouvelle responsabilité, leur activité au sein de leur direction opérationnelle de rattachement. Il n'a pas, dans le cadre de leur mission, de responsabilité opérationnelle ou hiérarchique.

➔ **Comparaison avec l'ancien système dans lequel les segments pouvaient être transverses :**

### **Aujourd'hui**

Ils sont rattachés à un problème budgétaire comme avant.

Le système mis en place refuse les lignes transverses car il est transverse par construction. Il compte sur la centralisation scientifique par les experts pour croiser toutes les connaissances du CEA et en tirer parti.

Aujourd'hui, la science, les missions « dominantes » du CEA sont sur le devant et l'organisation doit permettre une compréhension aisée et immédiate de l'activité du CEA par les responsables politiques, le Gouvernement en premier lieu et la représentation nationale ensuite. Ils pourront constater que le CEA répond bien à sa mission et aux commandes de l'Etat.

### **Hier**

L'ancien système était « matriciel » dans le sens où il y avait des lignes de programmes traversées par des lignes thématiques.

Le mot d'ordre à la mise en place de l'ancien système était l'excellence, une politique d'atout/attrait.

## **Rapprochement DSM-DSV**

### **I - La cause financière**

L'étude des besoins de financement de chaque segment (et composante des segments) a été effectuée avec, en face, le mode d'obtention de ces besoins.

Pour DSM-DSV, la subvention affectée à ces directions ne permet pas de financer les dépenses : salaires du personnel et charges associées + fonctionnement des centres et installations.

La part de financement qui permet de boucler le budget est un dispositif non stable, susceptible de disparaître sur 3 ou 4 ans. Un financement auprès d'organismes extérieur est alors recherché ; ces organismes sélectionnent des sujets qui peuvent ne pas rentrer dans les missions du CEA.

Aussi, deux commissions d'évaluation des sciences fondamentales examinent les travaux effectués suivant 4 critères :

1. Ceux qui relèvent de la mission (lettre du Premier Ministre) et qui doivent absolument être réalisés par le CEA
2. Ceux qui relèvent d'une activité pour lesquelles le CEA apporte une compétence particulière
3. Ceux où le CEA mène une recherche de qualité mais ne sont pas dans la mission et qui ont vocation à être partagés avec d'autres organismes de recherche
4. Ceux qui ne sont pas en accord avec les standards de l'évaluation

## II – La lettre de mission

Cette évaluation n'a pas, dans son libellé, un caractère lié au financement des projets suivis mais fait le lien entre les besoins financiers et la mission du CEA.

Il ne s'agit plus de trouver du financement pour des programmes qui utilisent les compétences des salariés mais de reconfigurer les 2 directions, en termes d'effectifs et de moyens pour répondre uniquement aux besoins des 3 missions du CEA portées par la DAM, la DEN et la DRT. Des travaux ne répondant pas à cette orientation, même financés, pourront être abandonnés ou transférés vers un autre organisme.

Dans cette 1<sup>ère</sup> étape de fusion des deux directions en une seule, il n'est pas question d'aborder ni les programmes que ce soit leur classement suivant les 4 critères ou leur organisation qui permet leur fonctionnement (unité mixte), ni le personnel en place.

Cela pose le problème de la suite : choix des thématiques qui répondent aux

missions, transfert des programmes, diminution d'effectif..., la facilité de ne pas présenter cette politique en Comité national sous le prétexte que ce sont des actions « ponctuelles » qui ne concernent, à chaque fois, qu'un centre, est un risque sérieux.

L'exemple de la mise en place des segments (sans présentation formelle au Comité national) qui sont pourtant un point essentiel de la nouvelle organisation, nous incite à la plus grande vigilance.

Un avis ne pourrait être émis que s'il était lié à un engagement de suivi de la mise en place de la nouvelle entité sous la forme organisationnelle, de thèmes, de ressources.

La complexité du rapprochement DSM-DSV ne permet pas son étude en quelques semaines.

Il faut donc mettre un système de suivi du déroulement avec des dates fixes pour des rapports d'étapes.

---

[Retour au sommaire](#)

## ■ Réorganisation des supports, budget 2016, fusion DSM/DSV, PMLT : l'écume des choses

L'importance de ces sujets ne permet pas d'en parler à peine sortis du feu : il convient justement d'éviter les réactions à chaud afin de privilégier une analyse en profondeur - plus à même d'aider chacun à construire sa propre réflexion-

L'**UNSA SPAEN** vous présentera son analyse sur ces dossiers dans ses prochaines newsletters.

---

[Retour au sommaire](#)



Le conseil politique nucléaire du 8 juillet 2015 a examiné les 3 objectifs suivants :

- Clarifier et recentrer les missions du CEA
- Renforcer le pilotage stratégique du CEA par ses tutelles
- Adapter la gouvernance du CEA pour les activités civiles

Ils vont entraîner l'écriture d'un décret portant sur l'organisation et le fonctionnement du CEA.

Ce décret abrogera plusieurs textes encore en vigueur.

A partir de la lettre de mission du Premier ministre transmise à l'A.G., il devrait y avoir une réécriture des missions du CEA.

Naturellement, les ministères de tutelle seront bien définis et notamment dans leur rôle respectif (énergie, recherche, industrie, défense).

### ↳ **L'Administrateur général assure la Direction générale du CEA.**

Son mandat pourrait passer de 3 à 4 ans et renouvelable une fois.

Il nomme l'A.G. adjoint après accord des ministres de tutelle et le Directeur des applications militaires après l'accord du ministère de la défense.

### ↳ **Au niveau du C.A., le Haut-commissaire deviendrait membre de droit** avec voix consultative ce qui porte le nombre de membres de 18 à 19.

Des compétences nouvelles seraient attachées au C.A. :

- Projets de contrats, de marchés et projets d'accords internationaux, dans les limites et montants de délégations définis par le C.A.
- Recours à l'arbitrage

Le C.A. se réunirait 4 fois par an au lieu de 6 actuellement.

### ↳ **Un comité de contrôle des engagements serait chargé de :**

- Vérifier la cohérence entre les programmes civils, les investissements stratégiques et les moyens
- Veiller à l'avancement des programmes civils

### ↳ **Le Comité de l'énergie atomique serait renforcé par la présidence effectué par :**

- le Premier ministre pour les activités civiles et
- le Premier ministre ou, par délégation, par le ministre de la défense pour les activités de la défense.

Il serait envisagé qu'il y ait 2 réunions par an au lieu de 6 et qu'il pourrait être saisi sur les textes réglementaires et législatifs sur le CEA.

### ↳ **Le Haut-commissaire verrait son mandat passer de 3 à 4 ans et également renouvelable une fois.**

Sa mission de Conseiller scientifique et technique auprès de l'A.G. avec l'aide d'un conseil scientifique se trouverait renforcé.